

L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale

par André-Yves Bourguès*

Les vicomtes de Léon et, en même temps qu'eux, les évêques-comtes qui siégeaient à Saint-Pol-de-Léon — lesquels avaient sans doute institué cet office de vicomte pour assurer la protection des intérêts temporels de l'évêché — ont cherché aux XI^e et XII^e siècles à étendre territorialement leurs compétences respectives, féodale et diocésaine. Il est d'ailleurs possible que la convergence de leurs intérêts ait été encore renforcée par le fait que le siège épiscopal fut occupé, au moins en une occasion, par un membre de la dynastie vicomtale.

Comme le soulignait déjà H. Guillotel en 1971, « l'examen des limites des territoires où dominaient les vicomtes de Léon au XII^e siècle montre que leurs possessions débordaient l'évêché de Léon et s'étendaient sur ceux de Tréguier et de Cornouaille »¹. Nous croyons pour notre part que, à tel ou tel moment de la période que nous étudions, ce sont les limites mêmes de l'évêché de Léon qui ont pu être déplacées pour intégrer plus ou moins durablement des paroisses en fait placées originellement sous l'autorité des prélats qui siégeaient à Tréguier ou à Quimper.

Il reste que, faute d'une documentation dont on ne peut pas croire qu'elle n'ait jamais existé, ce qui pose d'autres problèmes que nous n'exposerons pas ici, « on ne connaît pas les étapes de l'expansion léonaise »². Dès lors les historiens furent souvent obligés, dans le passé, de pallier ce déficit documentaire en élaborant de savantes mais en même temps très fragiles constructions, dont certaines ont été depuis jetées à bas par la critique moderne.

* CIRDoMoC (Centre international de recherche et de documentation sur le monachisme celtique)
Landévennec

¹ H. Guillotel, « Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles », dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 51 (1971), p. 40.

² B. Tanguy, « La Bretagne finistérienne féodale (XI^e-XIII^e siècle) », dans *Le Finistère de la préhistoire à nos jours* [sous la dir. d'Y. Le Gallo], Saint-Jean-d'Angély, 1991, p. 116.

H. Guillotel a ainsi montré que l'hypothèse formulée par A. de La Borderie « qui voulait que la châteltenie de Morlaix-Lanmeur ait été donnée par Alain III au vicomte de Léon pour le remercier de l'aide apportée contre le comte Eudes », s'appuyait fallacieusement « sur un passage obscur de l'historien Le Baud » et qu'elle ne pouvait être retenue³. Pourtant il est patent que les vicomtes de Léon furent possessionnés dans le Trégor occidental comme l'attestent à la fois les sources diplomatiques, annalistiques, archéologiques et toponymiques ; d'autres témoignages, ceux des récits hagiographiques — témoignages plus difficiles d'interprétation mais aussi plus subtils — peuvent être également sollicités : ainsi en est-il notamment de la **vita I^a* de saint Melar, prince martyr dont le chef-lieu du culte est précisément à Lanmeur. Nous croyons qu'il faut faire, en l'occurrence, une approche différenciée des possessions léonaises, d'une part dans la châteltenie de Morlaix, d'autre part dans celle de Lanmeur à laquelle nous nous attacherons plus particulièrement. La réunion de ces deux circonscriptions féodales, acquise dès la seconde moitié du XIII^e siècle, ne doit pas masquer en effet qu'il s'agissait sans aucun doute à l'origine de deux entités distinctes, dont les ressorts respectifs étaient d'ailleurs encore distingués sous l'Ancien Régime⁴. Plus encore, cette approche différenciée en termes géographiques permet de mieux cerner les aspects chronologiques de la présence léonaise en Trégor ; en outre, il est possible que ce qui fut longtemps interprété comme une expansion corresponde en fait à un glacis territorial, zone soustraite depuis quelques décennies seulement à l'autorité de l'évêque qui siégeait à Saint-Pol-de-Léon pour constituer la partie occidentale du

³ H. Guillotel, «Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles», p. 35-36.

⁴ L'observation des ressorts des différentes juridictions royales tels que nous les fait connaître par exemple le précieux rapport de Colbert de Croissy, permet de se faire une idée assez exacte des limites des anciennes châteltenies auxquelles ces juridictions avaient succédé au Bas Moyen Age. C'est notamment le cas pour celle de Lannion, Morlaix et Lanmeur : il paraît assez clair que l'ensemble formé par ces deux dernières, limité à l'ouest par le Queffleuth et la rivière de Morlaix, était globalement séparé de la première par le Douron ; tandis qu'au sein de l'ensemble en question le Dourduff constituait la frontière entre le ressort de Lanmeur et celui de Morlaix. Ce dernier cependant englobait, à l'est du Douron, la paroisse de Plouégat-Moysan ; et revendiquait également Botsorhel et Guerlesquin que lui disputait la juridiction de Guingamp. Toujours à l'est du Douron, Morlaix revendiquait Plouzélambre et Saint-Michel-en-Grève que lui contestait le siège royal de Lannion, ainsi que Ploumilliau et Trédrez qui furent le plus souvent rangées dans le ressort de ce dernier.

récent diocèse de Tréguier ; mais surtout zone de contact entre les belliqueux vicomtes de Léon et la non moins turbulente maison féodale issue d'Eudon de Penthièvre.

B. Tanguy, faisant observer à propos des vicomtes de Léon que « dès le milieu du XII^e siècle la seigneurie de Daoulas est entre leurs mains », suggère que leur expansion territoriale en Cornouaille remonte peut-être aux « combats entre Guyomarc'h et Alain Cainhiart, dans la première moitié du XI^e siècle »⁵. En fait, après son expédition d'ailleurs malheureuse contre Alain Cainhiart et qui n'implique donc nullement qu'il ait pu à cette occasion faire puis consolider la conquête militaire de territoires cornouaillais, le vicomte Guyomarc'h de Léon paraît s'être comporté en allié de la maison comtale de Cornouaille, exemple suivi par ses successeurs et notamment après l'accession au trône ducal de Bretagne du fils d'Alain Cainhiart, Hoël : nous reviendrons sur ces différents aspects de la question plus bas au § 3. Il y a surtout, comme l'a également souligné B. Tanguy, le cas de Ploudiry et de ses trèves dont les Annales de Saint-Bertin paraissent méconnaître, à l'époque où travaille l'annaliste, c'est-à-dire dans la seconde moitié du IX^e siècle, l'appartenance au Léon⁶ ; en 1173 encore, date à laquelle le nom de cette paroisse figure dans une charte en faveur de l'abbaye de Daoulas⁷, son obédience léonaise est quasi certaine, mais son appartenance léonarde, vraisemblable, n'est toujours pas affirmée de manière explicite.

H. Guillotel résume ainsi la situation : « le territoire sur lequel le vicomte de Léon exerce son pouvoir aux XI^e et XII^e siècles s'étend sur quatre *pagi* : *pagus Achmensis*,

⁵ B. Tanguy, «La Bretagne finistérienne féodale», p. 116.

⁶ B. Tanguy, «La Bretagne finistérienne des saints et des comtes (VI^e-X^e siècle)», dans *Le Finistère de la préhistoire à nos jours* [sous la dir. d'Y. Le Gallo], Saint-Jean-d'Angély, 1991, p. 92-93.

⁷ *Juzet filia Hervei filii Encusii dedit decimam et glebam de villa Gleu in Ploederi* (Dom H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire... de Bretagne*, t. 1, Paris, 1742, col. 669). — La charte non datée est passée par *Gaufridus*, évêque de Quimper : elle détaille les différentes donations faites à l'abbaye par la dynastie vicomtale de Léon (*Guidomarus*, sa femme *Nobilis*, ses fils *Guidomarus* et *Herveus*) ; mais aussi par des donateurs plus modestes dont cette *Juzet*. — La critique interne permet de rapporter la charte aux années 1168-1179 ; la date précise 1173 est donnée par une 'chronique de Daoulas' conservée dans le cahier de notes de Le Baud (ms. Rennes, Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 1003).

pagus Daoudour, partiellement *pagus Castelli* et *pagus* du Faou ; et sur trois évêchés : Léon, Cornouaille et Tréguier »⁸. Délaissant les deux premiers *pagi* qui correspondent à l'évêché de Léon *stricto sensu*, nous nous intéresserons donc, dans le cadre de cette étude relative à l'expansion léonnaise à l'époque féodale, au *pagus Castelli* et à celui du Faou.

I

Le pagus Castelli et l'importance ancienne de Lanmeur

§ 1. – Origines et développement du *pagus Castelli*

Les incursions normandes en Bretagne armoricaine à partir de la seconde moitié du IX^e siècle et la lutte de reconquête entreprise par Alain Barbe-Torte à partir de 936 ont provoqué, entre autres conséquences, une réorganisation territoriale dont les *pagi* de l'époque carolingienne ont plus ou moins pâti et avec eux les diocèses constitués à partir de ces anciens cadres. Cette réorganisation, entamée dès la seconde moitié du X^e siècle, et qui a notamment abouti à l'érection des évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier, n'était pas encore parachevée au siècle suivant. Ainsi dans une charte de 1040 la paroisse trégoroise de Plougasnou, actuelle commune finistérienne voisine de celle de Lanmeur, était-elle encore localisée, de manière assez vague, *in pago Leonensi* ; mais une autre rédaction plus précise et en même temps moins fiable du même acte «la localise en *Po Castello*, la dénomination bretonne du *pagus Castelli*»⁹.

Cette dénomination faisait évidemment référence à un puissant «château» — ou plus exactement au «château» d'un puissant — que les érudits ont successivement situé à Plufur au lieu-dit le Castel¹⁰, à Ploulec'h au Yaudet¹¹, à Plouigneau au lieu-dit Castel Dinan¹², à Morlaix ; mais c'est à Lanmeur, au lieu-dit Beuzit ou Castel Veuzit,

⁸ H. Guillotel, «Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles», p. 39.

⁹ H. Guillotel, «Le dossier hagiographique de l'érection du siège de Tréguier», dans *Mélanges Léon Fleuriot*, Saint-Brieuc-Rennes, 1992, p. 221-222.— Cet auteur qualifie la rédaction en question de «version ultérieurement falsifiée» de l'acte original de 1040.

¹⁰ Localisation proposée par A. de Barthélemy après F. Luzel.

¹¹ Localisation proposée par A. de La Borderie.

¹² Localisation proposée par L. Le Guennec et R. Couffon. — En 1294 le *Poastel* était aux mains de Roland de Dinan, par ailleurs le mari d'Anne de Léon ; mais dès 1263 le grand-père de ce même

alias La Boissière, dit encore *Douvejou Sant Melar*, «les douves de saint Melar», qu'il faut localiser ce «château», comme l'indique clairement la **vita I^a* du jeune prince martyr : *in Domnoniam, in pago Castelli, in castellum quod vocatur Boxidus*¹³. A environ un kilomètre à l'ouest du centre bourg de Lanmeur, sur la route de Plouézoch, se voient encore aujourd'hui les vestiges d'une enceinte rectangulaire (approximativement 40 m x 80 m) du haut Moyen Age ayant probablement succédé à une *villa* de l'Antiquité tardive¹⁴. A fortiori cette ancienne forteresse était-elle reconnaissable, sinon même vraisemblablement occupée, au moment où travaillait l'hagiographe, lequel en attribue la prééminence au statut prestigieux du mythique «comte» Commor, son occupant à l'époque des événements rapportés dans la **vita I^a* de saint Melar. Cette dernière n'est pas le seul texte hagiographique à mentionner le *pagus Castelli* : on retrouve celui-ci dans la *vita I^a* (*Vie* brève) de saint Tugdual — en fait probablement la pièce la plus tardive du dossier hagiographique tudualien¹⁵ — laquelle ignore complètement le Léon et nomme *pagus Daoudour* le territoire

Roland, autre Roland de Dinan, était possessionné en la paroisse de Plougasnou sous le fief de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes. Pour R. Couffon l'ancienneté de la présence des Dinan en ces parages — qu'il déduit de la mention en qualité de témoin d'un certain *Costulinus [=Jostulinus] de Dinan* dans une copie du XV^e siècle de l'acte de donation de Plougasnou à Saint-Georges de Rennes en 1040 — et l'étendue de leurs possessions territoriales dans tout l'ancien *pagus Castelli* sont des indices suffisants pour conclure à la situation du chef-lieu du fief de *Poastel* au Castel Dinan en Plouigneau.

¹³ Dans le paragraphe **1f** (texte **P**) de notre édition de la **vita I^a* de saint Melar : *Le dossier hagiographique de saint Melar. Textes, traduction, commentaires*, s.l. [Lanmeur/Landévennec], 1997 (Britannia monastica, 5).

¹⁴ Deunff (J.), «Le site du Castel Veuzit et la pierre de saint Mélar en Lanmeur», dans *Cahiers de l'Iroise*, t. 28 (1981), p. 204-209 ; P. Guigon, «Les résidences aristocratiques de l'époque carolingienne en Bretagne : l'exemple de Locronan», dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 69 (1992), p. 10-11. — A l'extrême fin du XIII^e siècle les terres de La Boissière paraissent avoir été possédées par une famille du Parc sous le fief d'Even, seigneur du Pontou ; puis, dès avant le premier quart du XIV^e siècle, elles étaient passées aux mains de la famille de Lanmeur avec ou sans solution de continuité.

¹⁵ Il est en effet possible qu'elle soit postérieure à la mise au net de la 'fable de Lexobie', donc à la *Vita III^a Tudualis* puisqu'elle mentionne un *pagus Civitatis*, visiblement inspiré de cette légende et tellement encombrant que A. de La Borderie avait choisi, contre toute vraisemblance, de l'identifier au Poher. — Il n'est évidemment pas possible non plus de retenir le témoignage de la *vita* de saint Menou : celle-ci nous montre le saint *majorem Britanniam relinquens*, passant la mer *ad minorem, in provinciam civitatis quae ab antiquis Oximorum nuncupatur* ; certes l'équivalence *provincia/pagus* est parfaitement admissible, mais pour comprendre **in pagum civitatis* dans *in provinciam civitatis*, il faudrait isoler cette dernière désignation de son contexte au prix d'un contresens évident. — Sur cette approche de la chronologie des *Vies* anciennes de saint Tugdual, voir notre article, «L'évêché de Lexobie et l'archidiaconé de Plougastel», dans *Trégor Mémoire vivante*, n° 7 (2^e semestre 1994), p. 5-6.

résiduel de l'ancien *pagus Leonensis*¹⁶, ainsi que dans la *vita III^e* (*Vie longue*) du même saint. L'objectif de cette dernière est très facile à reconnaître : il s'agit de renforcer le pouvoir d'évêque régional des titulaires du siège de Tréguier sur la partie occidentale de leur diocèse. Une telle préoccupation révèle la complexité et sans doute la difficulté des rapports entre les évêques de Tréguier et ceux de Léon aux XI^e et XII^e siècles ; nous y revenons plus bas au § 2.

Si l'on excepte la pièce relative à Plougasnou, douteuse, la première attestation diplomatique du *pagus Castellii*, qui puisse être datée avec relativement de précision ne remonte pas au-delà du milieu du XII^e siècle (entre 1149-1157) : à cette époque Hervé qui se qualifiait «comte de Léon» confirme et augmente la donation antérieure de son père au prieuré de Saint-Melaine de Morlaix, entre autres la moitié de la dîme du miel *de pago Leonensi et de pago Castellii*¹⁷. On sait que la puissante maison de Léon était possessionnée dès avant 1128 à Plourin-lès-Morlaix¹⁸ — où se trouvait son principal château — et à Ploujean dès avant la seconde moitié du XII^e siècle¹⁹. Justement les possessions trégoroises de la maison de Léon sont évoquées à plusieurs reprises au long du XIII^e siècle. Un témoin entendu à l'occasion de l'enquête royale de 1235 rapporte que le vicomte Guyomarc'h (mort en 1208), le fondateur de la branche aînée de la maison de Léon, avait la saisine de tout le territoire entre Saint-Mathieu-de-Fineterre et la croix en-deçà de Lannion (*tota terra que est a Sancto Matheo de Finibus Terre usque ad crucem que est citra Lannion*)²⁰ : voilà qui incluait au moins le littoral du *pagus Castellii*, même si cette dernière dénomination n'est pas employée dans le procès-verbal de l'enquête en question. Beaucoup plus tard, en 1276, alors que la ruine des descendants de ce Guyomarc'h est quasiment consommée, l'un d'eux, le vicomte Hervé, vend au duc de Bretagne l'ensemble de ce qu'il possédait encore *es eveschés de Leon de Cornoalle e de Triguer e en tous autres*

¹⁶ Cette appellation *Daoudour* se retrouve d'ailleurs dans les chartes léonardes du XIII^e siècle pour désigner l'archidiaconé de Léon (Dom H. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. 1, col. 1048).

¹⁷ *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 10 (1929), p. 87-88.

¹⁸ H. Guillotel, «Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles», p. 42-43.

¹⁹ H. Guillotel, «Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles», p. 43.

²⁰ A. de La Borderie, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIII^e et XIV^e siècles)*, Rennes, 1902, p. 16-17.

*leus*²¹, à l'exception semble-t-il d'une partie de son patrimoine déjà cédée à Roland de Dinan, son beau-frère ; là encore le *pagus Castellii* n'est pas nommé dans l'acte, mais nous pouvons supposer qu'il est compris sous l'appellation d'évêché de *Triguer*. Il faut en fait attendre la fin du XIII^e siècle pour voir le nom du *pagus Castellii* employé dans le *Livre des Ostz* : en 1294 on mentionne, sous la Baillie de *Triguer*, *Monsour Rolland de Dynam I chevalier de la terre de Poastel*²² ; mais c'est pour disparaître aussitôt de la géographie féodale bretonne.

La postérité du *pagus Castellii* dans la géographie ecclésiastique est plus durable. Là encore il faut attendre la seconde moitié du XIII^e siècle pour trouver la mention d'un archidiacre *de pago Castellii in ecclesia Trecorensis*²³ que le pape Alexandre IV avait chargé en 1261 de défendre à l'archevêque de Tours et à ses suffragants d'inquiéter l'abbaye de Beauport. Aux XIV^e et XV^e siècles, à la suite de la conjonction de différents facteurs, la prééminence du titulaire de l'archidiaconé du *pagus Castellii* devait s'affirmer avec éclat comme le reconnaissent les rentiers épiscopaux, tel le *Raoulin* dressé en 1434 sur l'ordre de l'évêque Raoul Rolland. Beaucoup d'auteurs ont supposé que l'origine de l'extraordinaire pouvoir de l'archidiacre de *Plougastel* (forme fautive qui a rapidement remplacé *Poucastel*) à la fin du Moyen Age devait être recherchée dans un hypothétique évêché gallo-romain de **Lexovium* (confusion avec Lisieux) au village du Yaudet en la commune de Ploulec'h, lieu très anciennement fortifié et habité et qui était effectivement compris dans le territoire de l'archidiaconé de *Plougastel*. Nous croyons qu'il s'agit exactement du contraire et que c'est la position revendiquée par l'archidiacre de *Plougastel* et à lui reconnue — sans doute dès les tout débuts de l'évêché de Tréguier quand l'évêque l'a institué son principal collaborateur — qui est à l'origine de cette légende d'un évêché gallo-romain localisé là où il y a pu seulement avoir, aux temps carolingiens, le siège d'un concurrent du prélat installé à Saint-Pol-de-Léon. Les premiers développements de la légende de l'évêché de **Lexovium* sont dans la *Vie*

²¹ A. de La Borderie, «Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI^e, XII^e, XIII^e siècles)», dans *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. 19 (1889), p. 235.

²² *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. 7 (1867), p. 194.

²³ J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. 4, p. 162.

longue de saint Tugdual qui est du XII^e siècle²⁴. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'archidiaconé de *Plougastel* et ses titulaires successifs seront considérés par ceux qui ont eu à traiter de l'organisation du diocèse de Tréguier comme un véritable évêché dans l'évêché et un deuxième évêque en Trégor ; mais cette importance, reconnue au plus haut semble-t-il à l'époque des guerres de la Ligue, ne cessa par la suite de décliner sous les assauts répétés des évêques de Tréguier, soucieux de rétablir et d'affermir leur pouvoir.

§ 2. – Lanmeur, enjeu territorial entre les évêques de Léon, de Tréguier et de Dol

Nous savons de source sûre que la possession de la *villa de Lanmuer Melar*, revendiquée par Pierre Mauclerc en 1235, lui était alors contestée par l'évêque de Dol pour qui cette *villa* constituait une partie intégrante de son domaine²⁵ ; mais curieusement, c'est de l'évêque de Léon que Pierre Mauclerc prétendait avoir fait l'acquisition, entre 1213 et 1231, de la *villa* en question : *de villa de Lanmuer Melar dixit [Johannes de Hirel] quod quando Comes acquisivit terram super Leon' episcopo, reclamavit [episcopus Dolensis] villam illam et produxit testes ad probandum quod erat sua [domin]ica*²⁶.

Quant à remonter aux origines de l'obédience doloise de Lanmeur, bien attestée à partir du bas Moyen Age, il ne saurait en être question en l'état actuel de notre documentation. Certes H. Guillotel a démontré que, «quand le contrôle est possible, l'existence des enclaves est attestée dès la première moitié du XI^e siècle»²⁷. Plus encore, cet auteur conjecture que c'est «au cours de la période allant du milieu du VI^e siècle à la fin du IX^e que l'église de Dol put constituer son temporel»²⁸ ; cependant en ce qui concerne Lanmeur, nous n'avons aucun témoignage qui permette de confirmer ce point de vue : l'exemple proche de Locquéolé, autre enclave de Dol sous l'Ancien Régime, nous incite d'ailleurs à beaucoup de

²⁴ H. Guillotel, «Le dossier hagiographique... de Tréguier», p. 215. — Cette datation est néanmoins un peu large et mériterait d'être resserrée.

²⁵ A. de La Borderie, *Nouveau recueil d'actes inédits...*, p. 34 et 37.

²⁶ A. de La Borderie, *Nouveau recueil d'actes inédits...*, p. 37

²⁷ H. Guillotel, «les origines du ressort de l'évêché de Dol», dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 54 (1977), p. 38.

²⁸ H. Guillotel, «les origines du ressort de l'évêché de Dol», p. 42.

prudence²⁹. Il y a présomption que cette situation était déjà acquise en 1157 ou 1158³⁰ ; mais il semble qu'à cette dernière date, leur appartenance doloise était contestée par les Lanmeuriens eux-mêmes, qu'ils fussent clercs ou laïcs.

En revanche il est parfaitement légitime de supposer qu'il a existé aux XI^e et XII^e siècles des conflits entre l'évêque de Tréguier et celui de Saint-Pol-de-Léon, conflits sur lesquels nous disposons de quelques témoignages indirects :

- ainsi en est-il dans la *vita I^a* (*Vie* brève) de saint Tugdual — en fait au mieux contemporaine de sa *vita II^a*³¹ sinon même plus tardive comme nous l'avons dit — de l'attribution au saint, entre autres donations, de possessions léonardes, les seules qui soient désignées nommément ; et surtout de l'emploi exclusif de la dénomination *pagus Castellii* pour désigner le territoire situé à l'est de la rivière de Morlaix³², sans référence au diocèse de Léon dont ce territoire a pu constituer un démembrement³³. Or nous avons vu que, en 1040 encore, la chancellerie ducale continuait de situer Plougasnou, à l'est de la rivière de Morlaix, «dans le pays de Léon» (*in pago Leonensi*)³⁴ ;

- ainsi en est-il également de la titulature *episcopus Auximorum* portée en 1056 par l'évêque de Tréguier Martin et qui fait référence à l'ancienne *civitas* gallo-romaine des Osismes³⁵ ;

- ainsi en est-il enfin, dans une version de la *vita II^a* (*Vie* moyenne) de saint Tugdual³⁶, de la mention de l'épiscopat (invérifiable) de Tugdual à *Lexovium*, c'est-

²⁹ A l'époque de la compilation du cartulaire de Landévennec, vers le milieu du XI^e siècle, les moines de cette abbaye ne paraissent pas douter de la légitimité de leurs droits sur une *possessiuncula* appelée *villa Lancovlett* (pour **Lancovlett*) et qui n'est autre que Locquénoyé. Or dès 1163, cette petite fondation monastique était passée — tout comme Lanmeur — aux moines de Saint-Jacut qui la désigne *ecclesiam sancti Guingaloei*.

³⁰ Dom H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire... de Bretagne*, t. 1, col. 628. — Le toponyme indiqué dans cette pièce, *Murmiralio*, a été identifié avec *Lanmeur Melar* par B.-A. Pocquet du Haut-Jussé dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 8 (1927), p. 217 et suiv.

³¹ H. Guillotel, «Le dossier hagiographique... de Tréguier», p. 223.

³² On a vu plus haut que le *pagus Castellii* était évidemment le même que l'archidiaconé de *Poucastel* ou de *Plougastel*, connu depuis le milieu du XIII^e siècle au moins et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et qui couvrait tout le territoire entre la rivière de Morlaix et le Léguer.

³³ L'auteur de la *Vie* brève de saint Tugdual occulte d'ailleurs toute référence à un quelconque siège épiscopal sur tout le littoral nord de la péninsule bretonne, où le saint reçoit dans chacun des différents *pagi* de nombreuses donations dont il obtient confirmation à Paris par le roi Childebert, lequel en outre le fait consacrer évêque.

³⁴ P. de La Bigne-Villeneuve, *Cartulaire de Saint-Georges de Rennes*, Rennes, 1876, p. 118-119.

à-dire à Lisieux, avec l'objectif de conférer au monastère de Tréguier un peu du lustre et de l'antiquité qui s'attachaient à cet incontestable siège d'évêché gallo-romain, sans doute aussi pour s'opposer à l'offensive du titulaire du siège de Saint-Pol-de-Léon qui revendiquait, lui aussi, le titre d' « évêque des Osismes ».

Au XII^e siècle, l'auteur de la *vita III^e* (*Vie* longue) donne d'importants développements à la légende d'un évêché de **Lexovium*, situé non loin de Tréguier et dont Tugdual aurait été titulaire, légende qui résulte d'une interprétation erronée et sans doute volontairement fallacieuse des informations contenues dans la *Vie* moyenne. Fort de cette illustration donnée au Trégor, l'hagiographe n'hésite pas à faire intervenir le saint jusque sur le territoire de l'évêché de Léon *stricto sensu* ; et c'est dans ce contexte de défense de ses intérêts territoriaux dans l'ouest de son diocèse³⁷ que Tugdual, clairement désigné comme évêque régional, effectue un circuit de visite pastorale qui l'amène au *monasterium* de *Lanmern* (variante : *Lanmeru*)³⁸.

Est-il possible de reconnaître dans cet établissement l'hypothétique «grand monastère» de Lanmeur dont une cacographie aurait déformé le nom ? Certes les circonstances que nous avons rappelées — une visite épiscopale — se prêtent assez bien à une telle identification : le saint en effet se rend en Léon au départ de **Lexovium* (c'est à dire le village du Yaudet en Ploulec'h) ; or l'itinéraire qui mène

³⁵ H. Guillotel, «Le dossier hagiographique... de Tréguier», p. 219.

³⁶ Seule version aujourd'hui subsistante (conservée dans un manuscrit du XII^e siècle) : A. de La Borderie, «Saint Tudual. Texte des trois *Vies* les plus anciennes de ce saint et de son très-ancien office publié avec notes et commentaire historique», dans *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 2^e série, t. 2 (1886-1887), p. 339-341, à propos de cette mention de *Lexovium*, s'était efforcé de démontrer qu'il y avait eu interpolation, mais ses arguments quoique recevables ne sont nullement dirimants. B. Merdrignac, *Recherches sur l'hagiographie armoricaine du VII^e au XV^e siècle*, t. 1, s.l., 1985, p. 59-60, pense lui aussi que cette version a été remaniée, et la compare à une autre, depuis détruite, où ne figurait pas, semble-t-il, le texte prétendument interpolé ; mais H. Guillotel («Le dossier hagiographique... de Tréguier», n. 7, p. 214-215) montre de façon péremptoire que cette rédaction disparue était en réalité une version contractée tardive (XV^e siècle) de la *vita*.

³⁷ L'objectif de l'auteur de la *Vita III^e Tudualis* aurait été, d'après H. Guillotel, «Le dossier hagiographique... de Tréguier», p. 221, «de présenter comme identiques les deux entités territoriales afin d'empêcher l'évêque de Saint-Pol de Léon de revendiquer les paroisses s'étendant à droite de la rivière de Morlaix». Un épisode rapporté par l'hagiographe (A. de La Borderie, «*Vies* anciennes de saint Tudual», p. 116 [§ 34]) nous montre l'évêque Martin (qui siégeait dans la seconde moitié du XI^e siècle) effectuant une visite pastorale dans le *pagus Castelli* et en particulier dans la paroisse de Plouigneau, à l'extrême limite occidentale de son diocèse, où un incendie est miraculeusement éteint par la vertu des reliques de saint Tugdual.

³⁸ A. de La Borderie, «*Vies* anciennes de saint Tudual», p. 104 (§ 16).

du Yaudet à Saint-Pol-de-Léon passe assurément par Lanmeur³⁹. Le saint fait d'abord halte à *Curmau* (aujourd'hui le village de Coulmou en la commune de Ploumilliau)⁴⁰ où il opère la guérison d'un paralytique (§ 14) ; puis, après justement que l'hagiographe tudualien a exalté (au § 15) les vertus épiscopales de son héros, celui-ci arrive à *Lanmern*, désigné comme étant un «domaine» (*praedium*) avec une église et que dirige un certain *Matronus*, sans doute à la fois matériellement et spirituellement. C'est dans le périmètre relativement proche de l'église de *Lanmern* ou *Lanmeru* que se situe, d'après l'hagiographe tudualien, une hauteur qui surplombe un bras de mer ; et c'est en cet endroit, magnifique mais aride, que le saint fait jaillir miraculeusement une fontaine. La description donne à penser que l'endroit en question pourrait se situer sur la rive droite et au-dessus de la rivière de Morlaix.

L'existence dès les siècles mérovingiens ou carolingiens d'un monastère à Lanmeur est évidemment possible. Il aurait alors disparu, comme tant d'autres établissements religieux du haut Moyen Age breton, dans la tourmente des incursions vikings de la première moitié du X^e siècle ; et moins heureux, ou simplement moins intéressant, que ceux de Léhon, Landévennec, Rhuys, Landoac, Gaël, etc., il n'aurait pas connu de relèvement postérieur, mais seulement — comme ce fut également le cas à Déas ou à Vertou — une modeste continuité monastique incarnée ici par le petit prieuré de Kernitron dépendant de l'abbaye Saint-Jacut-de-l'Isle. Tout cela cependant demeure extrêmement conjectural : en retenant l'hypothèse d'un «grand monastère» celtique détruit dans la première moitié du X^e siècle et le fait que les moines de Saint-Jacut détenaient deux parts de la dîme de Lanmeur en 1163, il y a entre ces deux époques un intervalle de plus de deux siècles

³⁹ Un des itinéraires possibles pour se rendre de l'un à l'autre se dirigeait, après Lanmeur, vers l'actuel port du Dourduff en mer pour embarquer à destination du lieu-dit actuel Saint-Julien, sur la rive gauche de l'estuaire de la rivière de Morlaix. Cet itinéraire à la fois terrestre et maritime correspondait à la desserte routière de la côte domnonéenne. — A partir de l'époque féodale, le chemin du *Tro Breiz* se désolidarisait, au sortir de Lanmeur, de l'itinéraire précédent et se dirigeait vers Morlaix ; puis, après avoir passé le Queffleuth et le Jarlot au pied de la citadelle dont les vicomtes de Léon avaient fait le chef-lieu de leur principauté, le chemin du *Tro Breiz* rejoignait (à la croix Briac en Taulé ?) l'itinéraire emprunté par les pèlerins venus de Quimper ; à partir de là cet itinéraire se dirigeait vers Saint-Pol de Léon via Penzé et Pont-Eon.

; rappelons de surcroît que l'auteur de la **vita I^a* de saint Melar, qui écrit vraisemblablement dans le dernier tiers du XI^e siècle, ne mentionne pas le nom de Lanmeur et ne fait allusion à aucun établissement monastique en ce lieu. Ainsi donc le «monastère de *Lanmern*», si cette forme du toponyme est bien une cacographie pour Lanmeur, doit être une invention de l'auteur de la *vita III^a* de saint Tugdual que lui a inspirée, sinon son talent d'étymologiste du moins son goût pour cette science⁴¹, en même temps que sa volonté de revendiquer pour le compte du titulaire du siège de Tréguier la possession du «grand domaine» de Lanmeur qui dépendait sans doute à l'origine de la mense épiscopale de Léon. Ce conflit durable entre les évêques de Léon et ceux de Tréguier fut bientôt compliqué par l'attitude également revendicatrice des prélats dolois — sans doute sollicités en ce sens par les moines de Saint-Jacut au profit de leur prieuré de Kernitron — dont l'autorité a fini par être reconnue sur place quand s'est territorialisée, au détriment de la paroisse de *Ploemaec*, celle de Lanmeur.

§ 3. – Origine des possessions trégoroises des vicomtes de Léon

Dans l'épisode de la fuite de Melar et de sa mère adoptive qui viennent se réfugier auprès de Commor, lequel était marié à la tante du jeune prince, l'hagiographe décrit l'accueil chaleureux fait à celui-ci et indique également que l'enfant reçut de son protecteur et parent des assurances qui allaient bien au-delà de la simple hospitalité puisqu'il était tout simplement question que Commor prît désormais en charge l'éducation de Melar. Plus encore, l'oncle promit alors à son neveu de lui donner le «château» de Beuzit, dont le statut de chef-lieu du «pays» soumis au pouvoir de Commor est, sous la plume de l'hagiographe, très explicite⁴². La promesse d'une telle

⁴⁰ Cette identification a été proposée de manière très convaincante par B. Tanguy dans son article «De quelques gloses toponymiques dans les anciennes *Vies* de saints bretons», *Mélanges Léon Fleuriot*, Saint-Brieuc-Rennes, 1992, p. 230.

⁴¹ A. de La Borderie, «*Vies* anciennes de saint Tudual», p. 103 (§ 14), p. 106 (§ 18), p. 107 (§ 20).

⁴² Dans le paragraphe **1f** de notre édition de la **vita I^a* du saint (cf. *supra* n. 13) on trouve les détails suivants : *Tunc ejus nutrix celeriter cum eo fugit usque in Domnoniam, in pago Castelli, in castellum quod vocatur Boxidus ubi erat amita vel matertera illius filia Fortunati cum Commoro comite ; ibique ab eo et a conjuge sive a familia cum honore est susceptus letatusque est in adventu et obviatione illius, et cum gaudio dixit ad eum : «dabo tibi pagum castri ubi sum usque sis vir magnus ad nutriendum te»* (texte **P**). — *Nutrix autem ejus verens ne innocens a nocentibus occideretur, interim dum conjux ejus apud Rivoldum* [un mot partiellement illisible : ...retur], *de Cornubia cum alumno*

donation ne peut se comprendre que dans un certain contexte historique, celui de l'accession du comte de Cornouaille Hoël au trône de Bretagne en 1066 ; et ce passage de la **vita I^a* de saint Melar constitue en fait l'affirmation et la justification des droits de la dynastie comtale de Cornouaille sur la partie septentrionale de la Bretagne, précisément au moment où «le hasard biologique des successions dans les lignages des grands» aboutit à un découpage territorial qui «ressuscite le vieille opposition entre la Domnonée riveraine de la Manche et la grande Cornouaille, augmentée du comté nantais, d'avant Waroch»⁴³.

En 1066 en effet, la dynastie souveraine de Bretagne, issue des anciens comtes de Rennes, et d'ailleurs essentiellement implantée dans le nord de la péninsule, a sa branche principale coupée net par la mort prématurée de Conan II⁴⁴. Cependant la couronne bretonne passe à la sœur unique de Conan, Havoise, épouse du comte de Cornouaille, Hoël ; et celui-ci, dont la famille apparaît être déjà «au tout début du XI^e siècle, et pour une époque légèrement antérieure, une alliée de la maison de Rennes»⁴⁵, devient donc le duc ou le comte, ou encore le *consul*, de Bretagne ou des Bretons⁴⁶ ; mais la Bretagne septentrionale échappe presque complètement à son autorité.

Du côté de la ville et du comté de Rennes qui sont sous la coupe de Geoffroy Grenonat, le demi-frère (illégitime) de Conan II, il n'y rien à faire ou presque puisqu'il est convenu que Geoffroy conserverait la jouissance de son apanage sa vie durant ; Hoël mourut d'ailleurs avant son compétiteur et c'est à son fils Alain Fergent que revint le mérite d'avoir fait rentrer Rennes dans le patrimoine de la

suo in Domponiam fugit, ubi ejus amita filia Budici cum Commoro comite viro suo morabatur in pago castelli sui quod Bocidus appellatur. In adventu vero illius Commorus comes et uxor ejus et ejus omnis familia valde laetati sunt ; et congratulans adventui ejus Commorus comes dixit ei : «castellum istud in quo nunc habito tibi dabo et donec ad maturam pervenias aetatem cum diligentia magna nutriré te faciam» (texte M).

⁴³ J.-C. Cassard, «Houel Huuel, comte de Cornouaille puis duc de Bretagne (*circa* 1030-1084)», dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 117 (1988), p. 108.

⁴⁴ J.-C. Cassard, «Houel, comte de Cornouaille», p. 102 et n. 23.

⁴⁵ J. Quaghebeur, «Stratégie lignagère et pouvoir politique en Cornouaille au XI^e siècle», dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 68 (1991), p. 8.

⁴⁶ L. Maître et P. de Berthou, *Cartulaire de Quimperlé*, p. 222, charte n° 75 (*Hoel dux Britannie* en 1075), p. 191, charte n° 54 (*Hoel gratia Dei comes Britannie* en 1069), p. 188, charte n° 52 (*Hoel Britannorum consul* en 1069). — J.-C. Cassard, «Houel, comte de Cornouaille», p. 107, souligne avec raison combien la qualité de *consul* était «prisée dans la maison de Cornouaille, mais pas exclusivement puisqu'on la retrouve volontiers affichée en Anjou».

dynastie souveraine en précipitant un peu les événements et la mort de Geoffroy⁴⁷.

Plus à l'ouest, un vigoureux *surgeon* de l'ancienne dynastie souveraine continue de croître et de s'épanouir : il s'agit de l'oncle paternel et des cousins germains du défunt, Eudon (de Penthièvre) et ses fils, lesquels sont à la tête d'une vaste principauté dont le territoire correspond sensiblement à celui des tout récents évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc⁴⁸. Le fort sentiment d'indépendance qui anime cette branche cadette a déjà conduit son chef à se comporter en adversaire du pouvoir central ; aujourd'hui l'ambition le pousse à revendiquer ce pouvoir.

Enfin le Léon, à l'extrémité occidentale, a ses seigneurs particuliers, lesquels ont entretenu longtemps avec la dynastie de Cornouaille des rapports tumultueux, avant une normalisation acquise dès avant 1055⁴⁹ ; il est possible que l'artisan de ce rapprochement ait été l'évêque de Léon, *Omnes*, auparavant membre de l'entourage du comte de Cornouaille Alain Caignard. Il paraît en tout cas que ces rapports s'étaient encore améliorés pendant le règne de Hoël, comme le montre une charte de 1069 dans laquelle le seigneur de Léon de l'époque, Roland (*Rollant de Leün*), est mentionné parmi les « chevaliers » (*militēs*) du « comte de Bretagne »⁵⁰. Dans le lai de *Guigemar* le « sire de Léon » (*Liün*) est désigné comme un des barons de Hoël (*Hoëls*)

⁴⁷ J.-C. Cassard, « Houel, comte de Cornouaille », p. 103.

⁴⁸ Sur les Eudonides voir la mise au point de H. Guillotel, « Les origines de Guingamp. Sa place dans la géographie féodale bretonne », dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 56 (1979), p. 93-100 ; il n'est pas prouvé que la femme d'Eudon, Orguen alias Agnès, ait été la sœur d'Alain Caignard et donc la tante de Hoël.

⁴⁹ P. Peyron, *Cartulaire de Quimper*, p. 37, acte n° 13 (postérieur à 1066 ; rapporte des événements antérieurs à 1058) ; L. Maître et P. de Berthou, *Cartulaire de Quimperlé*, p. 137, charte n° 3 et p. 147-148, charte n° 9. La datation de ces deux pièces par leurs éditeurs, respectivement 1030-1031 et 1031-1055 a été rectifiée par H. Guillotel, « Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles », qui propose entre 1046 et 1055 pour la charte n° 3 (art. cit., p. 34-35, et n. 30 à 32) et entre 1047 et 1055 pour la charte n° 9 (art. cit., p. 35 et n. 33).

⁵⁰ L. Maître et P. de Berthou, *Cartulaire de Quimperlé*, p. 191-192, charte n° 54. — Comme en ce qui concerne la maison de Dinan (cf. L. Massignon, *La crypte-dolmen des Sept Saints Dormants d'Ephèse au Stiffel en Plouaret, puis Vieux-Marché*, tiré-à-part des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1992, p. 30), le nom Roland a pu être introduit dans celle de Léon sous l'influence de l'abbaye de Marmoutier ; d'ailleurs des liens ont été tissés dès vers 1034-1040 entre les vicomtes de Léon et Marmoutier et renforcés en 1128 par une nouvelle donation vicomtale à l'abbaye tourangelles (B. Tanguy, *Saint Hervé*, s.l. [Tréflévénez], 1990, p. 25). — H. Guillotel, « Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles », p. 35, ne relève pas le nom de Roland et se contente d'indiquer que la charte en question « signale simplement la présence de *primates* originaires du Léon dans l'entourage du comte » ; J.-C. Cassard, « Houel, comte de Cornouaille », p. 114, qui s'appuie sur cet article de H. Guillotel, en conclut un peu rapidement que « Hoël essaye également de débaucher des seigneurs du confins du Vannetais et du Léon, ce qui n'empêche pas les vicomtes de cette dernière région d'affirmer leur complète indépendance ».

et son fils *Guigemar* (c'est à dire Guyomarc'h), aurait été élevé à la cour avant d'être adoubé par Hoël ; puis «en quête de renommée il gagna la Flandre, où il y avait toujours batailles et guerres » (*en Flandres vait pur sun pris querre / la out tuz jurs estrif e guerre*)⁵¹. En 1096 on retrouve le vicomte Guyomarc'h parmi les barons du duc Alain Fergent qu'il suivit en Terre sainte, où il fut fait prisonnier à Balad ; revenu en Léon, il mourut assassiné par ses sujets en 1103⁵².

Après les premières années d'un règne placé «sous le double signe de la paix extérieure et de la tranquillité intérieure»⁵³, Hoël dut s'opposer militairement à ceux de ses barons qui mettent en cause la légitimité de cette autorité, en particulier dans le nord-ouest de la péninsule ; et il paraît très vraisemblable qu'il s'est appuyé en cette occasion sur les impétueux vicomtes de Léon⁵⁴. Ceux-ci ont alors étendu et

⁵¹ *Lais de Marie de France* traduits, présentés et annotés par Laurence Harf-Lancner, 2^e éd., Paris, 1992, p. 28, v. 51-52. — On a récemment proposé d'identifier Marie de France avec Marie, comtesse de Boulogne, qui fut mariée à Mathieu de Flandres et dont la sœur avait elle-même épousé Hervé, comte de Léon, de la famille de Guyomarc'h/*Guigemar* : voir Glyn S. Burgess and Keith Busby [éd.], *The lais of Marie de France*, s.l. [Londres], s.d. [1986], p. 19. Déjà en 1930, E. Hoepffner, dans *Romania*, t. 56, p. 16 et n. 3 même page, avait souligné que le récit des rapports entre une fée et un mortel, qui constitue la matière de la première partie de *Guigemar* (v. 1-534), repose «sur la tradition légendaire par laquelle une famille seigneuriale [celle des vicomtes de Léon] s'attribuait une origine surnaturelle».

⁵² Ces détails de la vie du vicomte Guyomarc'h nous ont été transmis par dom Morice d'après les travaux antérieurs de Du Paz et Missirien : cf. Urvoy de Portzamparc, *Généalogie de la maison de Trogoff*, Vannes, 1900, p. 27-38, et R. Couffon, «Note sur la généalogie des seigneurs de Léon par le P. Du Paz», dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 62 (1935), p. xli-xliv. Le *Chronicon Britannicum* (publié par dom H. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. 1, col. 5) est beaucoup plus laconique : *MCIII. Occisus est Guichomarius vicecomes Leonensium dolo*. — Dans *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° 456 (avril 1989), col. 395, J.-P. Guyomarc'h-Zoleski écrit, d'après des sources rapportées en vrac dans la même revue, n° 465 (février 1990), col. 126-129, que le vicomte Guyomarc'h, à l'occasion de sa participation à la première Croisade, «se distingue dans le désert syrien où il est fait prisonnier par l'émir Balak de Kharput. D'une femme de celui-ci, la princesse mède Fathim, il aura un fils Salomon. Trois enfants connus. Il meurt assassiné lors d'une révolte populaire en 1103».

⁵³ J.-C. Cassard «Houel, comte de Cornouaille», p. 115.

⁵⁴ En dehors des témoignages diplomatiques ou annalistiques, deux autres témoignages sont particulièrement intéressants parce qu'ils paraissent se rapporter à des événements situés en Bretagne septentrionale. Le premier témoignage est dans la *lectio V^a* de la *vita Fⁱ* de saint Maudez (A. de La Borderie, «Saint Maudez. Texte latin des deux *Vies* les plus anciennes de ce saint et de son très-ancien office avec notes et commentaire historique», dans *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 28 (1890), p. 204-205) : «Hoël encerclé si bien des vassaux révoltés qu'ils ne peuvent assurer leur salut par la fuite et souffrent bientôt de la soif. Ils décident d'envoyer un écuyer puiser de l'eau à la fontaine de Saint-Maudez, mais l'homme endure des maux indicibles en portant sa charge au retour, car l'eau froide se réchauffe au point de lui paraître transformée en charbons ardents. Comprenant sa faute, il ramène alors le vase et son contenu à la fontaine». La fontaine Saint-Maudez que J.-C. Cassard, «Houel, comte de Cornouaille», p. 116, auquel nous empruntons le résumé ci-devant, situe apparemment en Cornouaille, doit être en réalité localisée à proximité de Trévénou en Langoat, actuelle commune des Côtes-d'Armor, dans l'ancien évêché de Tréguier ; cette fontaine était

renforcé leurs possessions territoriales dans toute la région concernée, en particulier en Trégor et donc au détriment des Eudonides ou des vassaux de ces derniers. Le souvenir confus de ces événements a été conservé par Pierre Le Baud⁵⁵ qui le rapporte à l'époque du conflit supposé entre Eudon et son frère le duc Alain III. On a vu comment A. de La Borderie en a jadis déduit que la châtelainie de Morlaix-Lanmeur avait été concédée au vicomte de Léon par Alain III en 1034⁵⁶ : c'est donc trop tôt de près de quarante ans. En outre, et il s'agit à notre avis d'un argument dirimant, lors de la donation déjà mentionnée de Plougasnou à l'abbaye Saint-Georges de Rennes en 1040, le vicomte Guyomarc'h, pourtant bien attesté aux dates extrêmes 1021-1055⁵⁷, ne figure pas parmi les souscripteurs ou les témoins de l'acte en question. Or cette donation, à laquelle assiste d'ailleurs l'évêque de Léon, Salomon, à l'exclusion de celui de Tréguier, Guillaume, concerne une paroisse qui aurait dû évidemment faire partie de la concession de 1034, si celle-ci avait quelque réalité ; paroisse où le souvenir de la domination ultérieure de la maison de Léon se retrouve assez sûrement dans le toponyme *Kervescontou*, «la ville aux vicomtes»⁵⁸.

En revanche le *terminus ad quem* de cette concession ducale ne peut être évidemment abaissé en deçà de la date de son annulation par l'effet de la confiscation de 1179, laquelle a effectivement porté sur les deux châtelainies de

d'ailleurs coutumière du phénomène de réchauffement de son eau (*lectio VIII^e* de la même *vita* de saint Maudez, A. de La Borderie, «*Vies anciennes de saint Maudez*», p. 207-208). — L'autre témoignage paraît pouvoir être extrait de ce qu'écrivit Marie de France dans son lai de *Guigemar* : après avoir rappelé *en cel tens tint Hoels la terre / sovent en pais, sovent en guerre*, le récit fait longuement état de la guerre qui oppose *Guigemar*, fils du *sire de Liün* (= Guyomarc'h de Léon), vassal fidèle de Hoël, à un seigneur nommé *Meriadu* (= Meriadec) d'abord présenté comme un allié de *Guigemar* et dont le *chastel vaillant e fort* domine un port (*Lais de Marie de France* traduits, présentés et annotés par Laurence Harf-Lancner, 2^e éd., Paris, 1992, p. 28 et 60-71) : c'est précisément la situation du *castrum Meriadoci* dans la *vita* de saint Goëznou [cf. A. de La Borderie, «L'*Historia britannica* avant Geoffroi de Monmouth et la *Vie* inédite de saint Goëznou», dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 9 (1882), p. 228], que l'hagiographe localise à l'embouchure du fleuve *Guilidona* (= le Guiliec) dans la paroisse léonarde de Plougoulm, actuelle commune du Finistère où nul vestige archéologique non plus que toponymique n'a cependant gardé le souvenir de Meriadec et de son château. Et voir *infra* n. 58.

⁵⁵ *Croniques des Roys, Ducs et Princes de Bretagne armoricaine*, Paris, 1638, p. 150

⁵⁶ *Histoire de Bretagne*, t. 3, p. 10-12

⁵⁷ H. Guillotel, «Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles», p. 34-35.

⁵⁸ C'est également en Plougasnou qu'il faut peut-être localiser le château du seigneur Meriadec dont le conflit avec Guyomarc'h de Léon a été rapporté par Marie de France : en effet Saint-Jean-du-Doigt, autrefois trêve de Plougasnou, portait originellement le nom de *traon Meriadec*, «le val de Meriadec», seul vestige toponymique qui ait gardé le souvenir de ce personnage dans la zone d'influence des vicomtes de Léon au XII^e siècle. Et voir *supra* n. 54.

Morlaix et de Lanmeur qui ne semblent plus ensuite être jamais sorties du domaine ducal. Cette confiscation ordonnée par le duc Geoffroy est alors venue mettre un terme presque définitif à plus de dix années de rébellion du vicomte Guyomarc'h : dès 1167, Henri II Plantagenêt lui avait pris et incendié son château le mieux défendu, dont le nom était sans doute peu familier au chroniqueur puisque celui-ci, Robert de Torigni, omet de le rapporter⁵⁹ — et qui peut tout aussi bien avoir été celui de Beuzit en Lanmeur, où des fouilles archéologiques apporteraient certainement d'importantes révélations.

§ 4. – Lanmeur, une 'capitale' pour un royaume mythique

Quoi qu'il en soit, l'importance ancienne de Lanmeur ne peut être mise en doute. Vraisemblablement encouragée par les comtes de Rennes, devenus souverains de la Bretagne, et leurs cadets de Penthievre, qui furent largement possessionnés en Trégor ; puis 'retournée' à leur profit par les comtes de Cornouaille à l'occasion de leur accession au trône de Bretagne après la mort de Conan II (1066), la réputation du lieu était fameuse dès avant la première moitié du XII^e siècle, époque à laquelle le *scriptorium* de l'abbaye de Redon a fonctionné régulièrement comme une fabrique de faux : c'est en effet une pièce grossièrement apocryphe sortie de cet 'atelier' qui prétend nous montrer en l'année 804 le comte Juhel Berenger tenant sa cour dans la paroisse de Lanmeur-Melar⁶⁰, *in plebe que vocitatur Lanmurmelet*⁶¹. Nul doute que cette importance reconnue à Lanmeur était la conséquence de la présence en ce lieu des reliques de saint Melar. En effet l'auteur de la **vita I^a* du petit martyr laisse entendre, notamment dans l'*appendix* qu'il a donné à son ouvrage, qu'à l'époque de sa composition, le corps et la tête de Melar, ou du moins leur plus grande partie,

⁵⁹ H. Guillotel, «Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles», n. 11, p. 32.

⁶⁰ A. de Courson, *Cartulaire de Redon*, p. 257-258, charte n° 305. — Juhel Berenger florissait en réalité dans la seconde moitié du X^e siècle : il est l'ancêtre des souverains bretons de la maison de Rennes, et de leurs cadets de Penthievre ; sa descendante la comtesse Havoise (morte en 1072) hérita en 1066 la principauté bretonne qu'elle transmet à son mari le comte de Cornouaille Hoël. La *vita* de saint Cunwal, que H. Guillotel («Le dossier hagiographique... de Tréguier», p. 225) date du milieu du XI^e siècle nous apprend que le comte Juhel avait confié au saint sa fille Penvean ainsi que la paroisse qui portait son nom, aujourd'hui Penvenan. — De fait la charte s'inspire sans doute d'un acte plus ancien, où il était peut-être question de la *plebs magna*, **Plumur* (Pleumeur-Bodou) toujours en Trégor ; elle a été (re) composée au plus tôt après 1040 et sans doute même après 1081/1083.

étaient conservées à Lanmeur, — ce dont nous n'avons pas vraiment de raison de douter ; en outre, il rappelle opportunément que, non content d'être l'héritier légitime de Cornouaille, le jeune prince avait été désigné formellement par son oncle le «comte» Commor comme son successeur dans cette partie de Domnonée appelée *pagus Castellii*. Ainsi le possible choix de Lanmeur comme capitale 'affective' des souverains de la Bretagne depuis le XI^e au moins jusqu'aux premières décennies du XIII^e siècle, comme le montre l'intérêt que lui porte encore Pierre Mauclerc, résulte sans doute de la captation d'un certain nombre de traditions locales extrêmement flatteuses, tout à la fois d'origine religieuse et d'origine 'politique', avec le tombeau de l'héritier sanctifié de l'ancien royaume de Cornouaille et le possible mausolée des vieux rois domnonéens⁶², avec également la très probable sépulture de Commor, non loin du *castellum* de Beuzit, au lieu-dit Rumarç, **Run Marc*, «le tumulus de Marc»⁶³ — le tout revivifié, précisément au début du XIII^e siècle, par la destinée tragique d'un autre prince breton, Arthur I^{er}, lui aussi assassiné dans sa quinzième année sur ordre d'un oncle qui avait usurpé son héritage, le roi Jean sans Terre. Les évêques de Léon, ceux de Tréguier ou encore de Dol, ne se sont pas non plus trompés sur l'intérêt que présentait Lanmeur, jusqu'à laisser se développer sur place, à partir de vestiges archéologiques interprétés comme les sépultures d'anciens prélats, la légende locale d'un siège (archi)épiscopal⁶⁴.

II

⁶¹ Citation donnée d'après la restitution de H. Guillotel, *Recueil des actes des ducs de Bretagne de la maison de Rennes*, thèse inédite, Paris, 1973, p. 5.

⁶² P. Guigon, «Les fouilles d'avril 1985 à Lanmeur», dans *Landévennec et le monachisme breton dans le haut Moyen Age. Actes du colloque du XV^e centenaire de l'abbaye de Landévennec 25-26-27 avril 1985*, s.l. [Landévennec], 1986, p. 241.

⁶³ L. Fleuriot, *Les origines de la Bretagne*, 2^e édition, Paris, 1982, p. 118.

⁶⁴ L'évêché ou archevêché de Kerfeunteun est une invention tardive comme on l'a dit, mais les éléments traditionnels sur les tombeaux des deux évêques peuvent remonter à une époque très ancienne.

Le pagus du Faou et les ambitions du comte Hervé, seigneur de Léon

§ 5. – Origines de la vicomté du Faou et de ses seigneurs

Au moment de leur accession au trône ducal en 1066, les comtes de Cornouaille, dont nous savons qu'ils pouvaient désormais compter parmi leurs alliés les vicomtes de Léon, avaient délégué à un lignage de « fidèles », qualifiés eux aussi *vicecomites*, la garde de plusieurs châteaux comtaux, notamment celui de Châteaulin, qui sans doute avait été jadis le berceau de la nouvelle dynastie souveraine de Bretagne⁶⁵ : voici donc, par cet « ensaisinement », que monte en puissance, à partir du dernier tiers du XI^e siècle, un lignage féodal, celui des anciens vicomtes de Cornouaille⁶⁶, lequel en profite pour se tailler entre l'Élorn et l'Aulne une petite principauté, celle du Faou, dont il finira par prendre le nom ; celui-ci est une « forme mutée et altérée du vieux breton *pou*, de *pagus*, « pays », et fait référence au Poher (*Poucaer*, « le pays du *castrum* ») dont le pays du Faou avait assurément été partie intégrante⁶⁷.

Faute de documentation, la liste nominative des autres forteresses qui ont constitué les différents points d'appui de cette maison n'a pas été dressée de façon exhaustive : le nom de Châteauneuf-du-Faou s'impose de lui-même, mais il est très évidemment tardif ; celui de La Roche-Maurice est également assuré si l'on en croit la plupart des auteurs qui ont abordé la question et qui reconnaissent dans l'anthroponyme Maurice la francisation abusive du breton Morvan porté par plusieurs membres du lignage en question⁶⁸. Il faut sans aucun doute ajouter à cette courte énumération le château de Daoulas qui, tout comme La Roche-Maurice et vraisemblablement pour les mêmes raisons, raisons que nous allons examiner plus bas, figura ensuite dans le patrimoine des vicomtes de Léon, quand bien même les

⁶⁵ Dom M. Simon, *L'abbaye de Landévennec de saint Guérolé à nos jours*, s. l. [Rennes], 1985, p. 81.

⁶⁶ Mlle J. Quaghebeur préfère les désigner plutôt vicomtes de Quimper ; mais leur ressort territorial était évidemment le comté où ils assistaient le comte quand celui-ci le réclamait. — Ces « fidèles » ne l'avaient pas toujours été : le vicomte Morvan était ainsi entré en conflit avec Alain Cainhiart ; mais ce dernier avait vaincu le *rebellis*, terme qui qualifie bien celui qui n'avait pas respecté le lien de fidélité qui l'unissait au comte. Sur tout cela voir J. Quaghebeur, « Stratégie lignagère et pouvoir politique en Cornouaille au XI^e siècle », p. 7 et n. 6 *bis* ; p. 14 et n. 44.

⁶⁷ B. Tanguy, « La Bretagne finistérienne des saints et des comtes », p. 92.

⁶⁸ Opinion générale résumée par P. Kernévez, « Les châteaux du Léon au XIII^e siècle », dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 69 (1992), p.45.

dates — 1173 pour Daoulas⁶⁹, 1263 pour La Roche-Maurice⁷⁰ — auxquelles est attestée cette possession léonaise sont relativement distantes l'une de l'autre.

Pour les XI^e et XII^e siècles, la généalogie des anciens vicomtes de Cornouaille, devenus par la suite vicomtes de Châteaulin puis enfin vicomtes du Faou, est très difficile à établir : la rapide reconstitution que nous en proposons est essentiellement basée sur les apports de l'anthroponymie et de la prosopographie⁷¹. On a vu plus haut que le nom Morvan pouvait constituer un marqueur dynastique et il en va de même avec Ehuarn : on trouve en effet Ehuarn (I) vicomte, cité au début du XI^e siècle⁷², père de Morvan (I) vicomte, cité au milieu du XI^e siècle⁷³, lui-même père d'Ehuarn (II), cité dans le dernier tiers du XI^e siècle⁷⁴. D'autres anthroponymes paraissent avoir fait également partie du patrimoine onomastique de cette famille : ainsi en est-il de Gradlon et de Rivallon.

Notre source essentielle est constituée par les cartulaires cornouillais (Landévennec, Quimperlé et Quimper). Il a fallu également explorer, pour bien peu de résultats en vérité, les recueils d'actes anciens de l'histoire de Bretagne, en particulier celui de dom Morice déjà mentionné. Mais enfin cette documentation nous permet de supposer avec suffisamment de probabilité quelle fut la succession des principaux membres de la maison féodale dont il est ici question. Paradoxalement, le vide généalogique qui demeure encore à remplir, et qui court sur plus d'un siècle, concerne la période tardive de l'âge féodal et se situe postérieurement à l'époque que nous étudions, précisément entre 1219 et 1338. En

⁶⁹ Voir *supra* n. 7 les références de l'acte en faveur de l'abbaye de Daoulas avec comme principaux donateurs les membres de la famille de Léon : à cette occasion, ceux-ci *statuerunt etiam ut canonicus qui celebrabit missam in capella castri Daoulas quotidie comederet in curia*.

⁷⁰ P. Kernévez, «Les châteaux du Léon au XIII^e siècle », p.45.

⁷¹ Démarche déjà ébauchée par H. Guillotel, «Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles», p. 37.

⁷² «Cartulaire de Landévennec», édité par R.F. Le Men et E. Ernault dans *Mélanges historiques*, t. 5, Paris, 1886, p. 573 (charte n°46) : *Ehuarn vicecomes testis*. La notice en question qui relate la donation de la paroisse d'Edern à l'abbaye de Landévennec date, d'après H. Guillotel, «Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles», n. 49 p. 37, des années 1008-1019

⁷³ L. Maître et P. de Berthou, *Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, 2^e édition, Rennes-Paris, 1902, p. 137 (charte n°3) : *vicecomite Morvano* ; p. 139 (charte 4) : *Morvanus vicecomes*. La datation de ces deux pièces falsifiées par le compilateur du cartulaire doit être abaissée au milieu du XI^e siècle, époque certaine de la fondation de l'abbaye.

⁷⁴ *Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, éd. Maître et de Berthou, p. 182 (charte 46) ; figure parmi les témoins de cette charte datée vers 1066-1084 un certain *Ehuarn filius Morvani vicecomitis*.

outre, nous avons eu recours plusieurs fois au nécrologe de l'abbaye de Landévennec dont la fiabilité paraît assurée.

La généalogie en question est d'autant plus difficile à reconstituer que les différents mâles de cette maison ont pu porter indistinctement le titre vicomtal — du moins quand ce titre était revendiqué car sa désuétude passagère paraît très vraisemblable — et ce quel que fût leur positionnement familial (cadet aussi bien qu'ainé) ; nous observons cet usage également chez les vicomtes de Léon, en particulier au moment de la scission entre leurs deux branches principales à la fin du XII^e siècle.

Nous ne savons rien des différentes unions contractées par les membres de la famille qui dominait le *pagus* du Faou et là encore c'est le recours aux règles qui prévalent en matière d'anthroponymie féodale qui permet de supposer des liens matrimoniaux tissés très tôt avec la lignée vicomtale de Léon : au tout début du XII^e siècle en effet, l'un des fils d'Ehuarn (II) s'appelle Guyomarc'h⁷⁵, nom qui fait partie du patrimoine onomastique de cette lignée ; et ce Guyomarc'h est d'ailleurs le frère d'un certain Gradlon (I) qui en 1128, le premier de la liste juste après l'évêque de Léon, Galon, est cité en qualité de témoin dans une charte donnée en faveur des moines de Marmoutier par Hervé, vicomte de Léon⁷⁶. Il est remarquable que les deux noms Gradlon et Guyomarc'h avec le même lien de parenté qui unit ceux qui les portent se retrouvent dans le roman de Chrétien de Troyes, *Erec et Enide*, composé vers 1170⁷⁷ aux vers 1948-1954⁷⁸ :

Graislemiers [Gradlon meur] *de Fine Posterne*

I amena compaignons vint

Et Guilemers [Guyomarc'h] *ses freres i vint*

*De l'île d'Avalon fu sire*⁷⁹ ;

De Cestui avons oi dire

⁷⁵ Cartulaire de Landévennec, éd. Le Men et Ernault, p. 575 (charte n°50) : *Guihomarc filius Ehoarn*.

⁷⁶ H. Guillotel, «Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles», p. 48 : *Gradilonus filius Ehoarni*.

⁷⁷ G. Hasenohr et M. Zink (sous la dir.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Age*, s.l. [Paris], 1992, p. 267.

⁷⁸ Chrétien de Troyes, *Romans* [édités sous la dir. de M. Zink], s.l. [Paris], 1994, p. 122.

⁷⁹ Pour mémoire signalons une piste possible d'identification de cette île d'Avalon cornouaillaise : un *château du roi Guimarc'h* est en effet attesté en 1425 sur l'île Chevalier, dans la rivière de Pont-l'Abbé, et encore en 1732 sous le nom *castel ar roue Guivarch*. Voir à ce sujet G. Milin, *Le roi Marc aux oreilles de cheval*, Genève, 1991, p. 229-231.

Qu'il fu amis Morgain [Morgane] la fee

Et ce fu veritez provee.

Par ailleurs, une union avec une fille de la maison vicomtale de Porhoët semble pouvoir être extrapolée à partir du constat que les deux frères qui sont qualifiés vicomtes de Châteaulin durant le deuxième tiers du XII^e siècle portaient respectivement les noms Eudon et Alain ; c'est sans doute cette alliance, si elle a bien existé, qui est à l'origine de la revivification du titre dans le lignage cornouaillais.

§ 6. – Une *guerra féodale méconnue* : le conflit de 1163 entre cornouaillais et léonards

Quoi qu'il en fût des liens de parenté qui unissaient les deux maisons vicomtales de Léon et de Cornouaille et qui ont pu être encore renforcés par le mariage, vers 1160, de Guyomarc'h de Léon, avec Noble⁸⁰ ; ou plutôt du fait précisément de tels liens de parenté, qui engendrent jalousie et agressivité, les rapports entre ces deux dynasties féodales s'étaient alors particulièrement tendus et, en 1163 — c'est la date donnée par le chroniqueur Guillaume le Breton⁸¹, qui écrit, peut-être à partir de souvenirs de sa toute petite enfance, près d'un demi-siècle après les événements dont il va être question, — Hervé « comte de Léon » (*Herveus comes Leonie*) fut capturé par ruse (*dolo captus fuit*) en même temps que son fils Guyomarch (*cum Guidomaro filio suo*) par celui que Guillaume le Breton désigne, de façon anachronique, « vicomte du Faou », lui-même assisté de son frère et de son fils (*Vicecomes vero Fagi cum fratre et filio suo qui dolum illum fecerant*). Le comte Hervé et Guyomarc'h furent alors emprisonnés à Châteaulin (*retrusi sunt in carcerem apud Castellum Lini*) dont vinrent faire le siège les troupes levées par l'évêque de Léon, Hamon. Ce dernier était lui aussi le fils du comte Hervé, mais son intervention militaire revêtait un caractère tout aussi largement politique que

⁸⁰ La charte en faveur de l'abbaye de Daoulas mentionnée *supra* n. 7, vraisemblablement de l'année 1173 comme nous l'avons dit, indique à propos d'une terre appelée *Forquilli* — c'est-à-dire Forsquilly en la commune actuelle de Saint-Eloy, autrefois trêve d'Irvillac — que celle-ci est donnée par Guyomarc'h, sa femme Noble, ses fils Guyomarc'h et Hervé à l'abbaye de Daoulas *ut miles qui eam terram tenebat et de terra illa homo vicecomitissae erat* [c'est nous qui soulignons] *similiter et homo abbatis esset*, etc. En outre il est précisé que le *vicecomes du Fou qui terram illam calumniabat postea Dei voluntate et ipse et fratres ejus et filii calumniam coram nobis dimiserunt*, etc.

strictement filial ; d'ailleurs Hamon avait reçu en la circonstance l'appui du duc Conan en personne et une telle participation ne peut pas avoir eu lieu sans quelque arrière-pensée de la part du souverain⁸². Le château assailli et enlevé, les prisonniers furent libérés (*castro itaque oppugnato et per vim capto, liberati sunt inde comes Herveus et filius ejus*). Guillaume le Breton ne nous donne pas les noms des ravisseurs dont le pouvoir vicomtal s'exerçait à Châteaulin : il nous indique seulement que ceux-ci furent à leur tour incarcérés, à Daoulas où ils moururent de faim et de soif (*incarcerati sunt apud Douglasium et fame et siti interire coacti*). Cette dernière précision est essentielle parce qu'elle permet d'identifier le vicomte du Faou et son frère avec les personnages qui sont ainsi mentionnés dans le nécrologe de l'abbaye de Landévennec :

*V idus Augusti obierunt vicecomites Eudo et Alanus fratres de Castrolini, anno M° C° LX° II*⁸³.

Les vicomtes de Châteaulin ayant ainsi perdu, avec la vie, la saisine de leur principale forteresse, qui rentra dans le domaine ducal, se qualifièrent désormais vicomtes du Faou, du nom du territoire qu'ils contrôlaient ; et c'est sous cette désignation qu'ils sont connus de Guillaume le Breton au début du XII^e siècle. Le premier d'entre eux, Gradlon (II), vraisemblablement le petit-fils du personnage du même nom mentionné au § 5, est mort en 1184 comme l'atteste le nécrologe de Landévennec⁸⁴. Son successeur se nommait Morvan (II) : il est cité le premier des barons de Constance de Bretagne auxquels sont rapportés les résultats d'une enquête sur les droits de la duchesse à Quimper à la fin du XII^e siècle⁸⁵. Sa mort en 1218⁸⁶, en

⁸¹ *Gesta Philippi Augusti Guillelmi Armorici liber*, dans *Oeuvres de Rigord et de Guillaume le Breton* publiées par H. F. Delaborde, t. 1, Paris, 1882 (Société d'histoire de France), p. 178.

⁸² De même en 1169 quand un conflit opposera Guyomarc'h, devenu vicomte de Léon, à son frère Hamon, Conan viendra à nouveau porter main-forte à ce dernier (*Gesta Philippi Augusti...*, t. 1, p. 178).

⁸³ J.-L. Deuffic, «Nécrologe de Landévennec», dans *Britannia Christiana*, fascicule 3/1 (1983), p. 6 (notice n°68). — La date 1162 au lieu de 1163 est peut-être fautive, mais cette dernière, donnée par Guillaume le Breton, n'est pas non plus entièrement assurée.

⁸⁴ Nécrologe de Landévennec, éd. Deuffic, p. 5 (notice n°33) : *VIII kal. Maii, obiit Graslonus vicecomes de Fago frater noster, anno Domini M° C° LXXX° IIII°*.

⁸⁵ Chanoine P. Peyron, *Cartulaire de l'église de Quimper*, Quimper, 1909, p. 44 (charte n°14) : *Morvano vicecomite de Fou*.

⁸⁶ Nécrologe de Landévennec, éd. Deuffic, p. 7 (notice n°88) : *XII kal. Octobris obiit Morvannus vicecomes de Fago, anno Domini M° CC° XVIII°*.

Terre sainte où il s'était croisé en même temps que le vicomte de Léon, son beau-frère, est mentionnée par Guillaume le Breton parce que, selon le chroniqueur, ce décès fut la cause de celui, accidentel et indigne, du vicomte de Léon, lequel, pressé de s'emparer de la terre de son parent au détriment d'ailleurs de l'héritier légitime, fit naufrage durant le voyage de retour⁸⁷.

§ 7. – Conséquences du conflit de 1163 sur l'organisation féodale locale

Les vicomtes de Léon, présentés comme les victimes des agissements des ex-vicomtes de Châteaulin, obtinrent un dédommagement très substantiel sous forme de la commise d'une partie du fief de leurs agresseurs. Le territoire ainsi soustrait à la domination de ceux-ci pour être placé sous le contrôle de ceux-là est assez facilement identifiable : il s'agit de la partie du *pagus* du Faou comprise entre les limites naturelles formées par l'Élorn au nord et par le Camfroust au sud, le tracé méridional étant prolongé artificiellement vers l'est par le «chemin du comte» dont l'appellation se rapporte au seigneur de Léon acteur de la *guerra* de 1163 ; et tout le territoire confisqué à son profit, dans lequel étaient inclus les châteaux de Daoulas et de La Roche-Maurice, ne devait plus sortir du patrimoine féodal de la maison de Léon, et plus particulièrement de celui de sa branche cadette qui l'apporta finalement à la maison de Rohan dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

Hervé, comte de Léon, a donc réalisé à cette occasion une excellente opération, sans doute conforme aux objectifs que ce puissant baron s'était fixés. Son courage et son talent militaires, un peu à l'étroit dans sa vicomté, lui avaient valu, dans la situation conflictuelle qui fut celle de l'Angleterre après la mort du roi Henri Ier Beauclerc, l'amitié du roi Etienne de Blois et l'admiration du roi Henri Plantagenêt⁸⁸ : Hervé en effet avait combattu pour le premier — dont il avait épousé

⁸⁷ *Gesta Philippi Augusti...*, t. 1, p. 317-318. —Le fils de Morvan s'appelait Rivallon ; son décès sans millésime figure au nécrologe de Landévennec, éd. Deuffic, p. 4 (notice n°15) : *XI kal. Martii obiit Rivallonius filius Morvani vicecomes*. Ce personnage portait le même nom que l'abbé de Landévennec (*Rivallonius de Fago*), mort en 1216, également cité dans le nécrologe de Landévennec, éd. Deuffic, p. 7 (notice n°102), sans doute le frère de Morvan.

⁸⁸ Guillaume de Malmesbury écrit dans son *Historia novella* (éd. K. R. Potter, Londres, 1955, p. 31) à propos de *Herveus de Liuns* : *qui esset tante nobilitatis, tante supercilii, ut nunquam regi Henrico petenti animum indulserit in Angliam venire. In injuriam ergo regis Stephani redundare, pro cujus amore venerit, quod ei tanta vis illata sit.*

une fille et qui lui fit confier en 1140 la garde du château de Devizes⁸⁹, chef-lieu du comté de Wiltshire — contre les partisans du second. C'est de cette épopée insulaire, dont la fin en 1141 fut au demeurant assez malheureuse⁹⁰, qu'il avait ramené son titre comtal, une réputation de bravoure et un coup qui l'avait éborgné⁹¹ ; également une épouse qui n'était peut-être rien de moins que la sœur du délicat poète Marie de France, dont le lai de *Guigemar* pourrait avoir été précisément composé à la cour vicomtale, pour relater les hauts faits historiques et légendaires de la maison de Léon sous le règne du duc Hoël⁹².

Sa vie durant, le comte Hervé a nourri de grandes ambitions : son mariage avec une fille, même naturelle⁹³, du roi d'Angleterre, les importantes fonctions ecclésiastiques exercées par deux de ses fils⁹⁴, le titre comtal qui lui était reconnu par les plus hautes autorités de la chrétienté et notamment par le pape⁹⁵, — autant d'aspects qui démontrent la réalité d'une vraie réussite, dont son fils et successeur

⁸⁹ *Herveo Britoni, viro illustri et militari et genero regis, castellum [Divisa] commiserunt* (*Gesta Stephani*, éd. K. R. Potter, Londres 1955, p. 71).

⁹⁰ *Comes etiam Herveus, gener regis, in castello quod Divisa dicitur, a simplici rusticorum plebe in unum se globum in malum illius conjurante, diutissime obsessus, tandemque castello in manus comitis reddito, an omni Anglia inhoneste depulsus cum paucis transmeavit* (*Gesta Stephani*, éd. K. R. Potter, p. 77).

⁹¹ *Herveus comes Leonie, miles strenuissimus, qui in Anglia et in aliis locis multa bella preclara gesserat, undequa monocus factus erat*, nous dit Guillaume le Breton (*Gesta Philippi Augusti...*, t. 1, p. 178).

⁹² Voir *supra* n. 51.

⁹³ H. Guillotel, «Les vicomtes de Léon sont-ils les fondateurs de l'abbaye de Saint-Mathieu ?», dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre. Actes du colloque 23-24 septembre 1994*, s.l. [Plougonvelin], 1995, n. 22 p. 137. — Une filiation naturelle est en outre plus compatible avec un *terminus a quo* pour la date de naissance de cette fille d'Etienne fixé vers 1115 et un autre fixé vers 1130 pour les dates de naissance des enfants issus de son mariage avec le comte Hervé.

⁹⁴ Hamon était, on l'a vu, évêque de Saint-Pol-de-Léon ; l'autre est qualifié abbé dans la seule charte (entre 1149 et 1157) qui le mentionne et sous la seule initiale de son nom *E* : Cf. Dom H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire... de Bretagne*, t. 1, col. 621 ; J. Levron, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 10 (1929), p. 87. — H. Guillotel, «Les vicomtes de Léon aux XI^e et XII^e siècles», p. 30-31 et n. 7, croit reconnaître dans ce *E. scilicet abbati* l'abbé de Landévennec *Elimarius* cité en 1142, opinion que ne partage pas dom M. Simon, «les abbés de Landévennec», dans *Chronique de Landévennec*, n°70, avril 1992, p. 52. D'ailleurs cette date de 1142 est trop haute pour concerner le fils du comte Hervé et nous croyons pour notre part qu'il peut s'agir d'un abbé de Saint-Mathieu-de-Fineterre antérieur à *Perenesius*, cité en 1157. Un *Eudo, abbas Sti Mathei* et un *Evenus, abbas Sancti Mathei* dont les noms correspondent à l'initiale rapportée dans la charte dont il est question, figurent sans autre précision au nécrologe de Landévennec, éd. Deuffic, respectivement p. 5 (notice n°44), et p. 7 (notice n°109).

⁹⁵ Dom H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire... de Bretagne*, t. 1, col. 626.

Guyomarc'h voudra être le continuateur, au travers de révoltes incessantes et finalement vaines contre le pouvoir Plantagenêt⁹⁶.

§ 8. – Conséquences du conflit de 1163 sur la géographie diocésaine du Léon et de la Cornouaille

Nous avons déjà fait état du rôle très actif joué par Hamon, évêque de Léon, dans la *guerra* de 1163 et souligné l'intérêt que lui témoignait personnellement le duc Conan dont il fut peut-être l'un des *curiales*, sinon même l'un des clercs de sa chancellerie⁹⁷. Ce sont là sans doute, en même temps que la très probable ambition personnelle du prélat, les raisons qui sont à l'origine de l'extension de l'autorité de l'évêque de Léon au sud de l'Élorn ; mais le nouveau territoire diocésain ainsi conquis sur la Cornouaille n'a pas épousé les contours des terres confisquées sur les ex-vicomtes de Châteaulin par les vicomtes de Léon. Il s'agit plutôt d'un découpage arbitraire, au moins en apparence, effectué au travers du maillage paroissial ancien.

Ainsi, en rejetant en Léon Ploudiry — dont le territoire originel, lové dans une grande boucle de l'Élorn, était fermé au sud par une ligne approximativement tracée de Landerneau à Sizun⁹⁸ — ce découpage a sans doute écorné le nord-est de la grande « paroisse du château », Plougastel, essentiellement comprise entre l'Élorn et le cours inférieur de la Mignonne.⁹⁹

⁹⁶ Voir *supra* n. 59.

⁹⁷ Hamon est ainsi le témoin, en même temps que l'évêque de Cornouaille Geoffroy, de la donation faite en 1170 à l'abbaye du Mont-Saint-Michel par le duc Conan du domaine de *Treveruer* (Dom H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire... de Bretagne*, t. 1, col. 662). Ce prieuré de *Treveruer* était situé dans la paroisse cornouaillaise d'Elliant. — En outre la charte du 10 juillet 1157 (Dom H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire... de Bretagne*, t. 1, col. 629), relative à l'abbaye Saint-Mathieu-de-Fineterre et qui rapporte la donation faite par le comte Hervé, est passée par *Hamo*, *Dei gratia Leonensis humilis minister*, sans autre motif apparent que la vraisemblable capacité du prélat à pouvoir instrumenter en son nom des actes officiels.

⁹⁸ Dépendaient de Ploudiry sous l'Ancien Régime les trèves de La Martyre, La Roche-Maurice, Pencran, Pont-Christ (aujourd'hui en la commune de La Roche-Maurice), Loc-Eguiner et Saint-Julien de Landerneau.

⁹⁹ Plougastel englobait vraisemblablement Loperhet, ainsi que Dirinon et ses trèves de Saint-Urbain et Trévarn (aujourd'hui en Saint-Urbain).

De même, il a certainement coupé en deux la très ancienne paroisse d'Irvillac, d'origine gallo-romaine, rattachant au Léon les « terroirs » (*treb-*, ou *trev-*, en vieux breton) correspondant aux « quartiers » de Tréflévénez, Tréveur et Le Tréhou¹⁰⁰.

Enfin, en empiétant une nouvelle fois sur le territoire originel d'Irvillac, mais surtout sur celui de l'immense *plebs montis*, **Ploumenez*, « la paroisse de la montagne » aujourd'hui disparue, dont le nom est conservé par le village de Plouenez en la commune de Brennilis¹⁰¹ ce découpage a permis à Sizun de s'étendre largement au sud de l'Elorn jusqu'à la limite formée par le « chemin du comte ». Le nom de Lestrémélar, village de l'actuelle commune de Sizun, avec une fontaine placée sous la protection de saint Melar nous a heureusement conservé le nom spécifique du « quartier » de **Ploumenez* qui a ainsi passé en partie sous le contrôle de l'évêque de Léon. Comme Lestrégunc en l'actuelle commune de Trégunc, Lestrémélar est en effet formé à partir du toponyme **Tremelar*, dont il perpétue le souvenir, auquel on a adjoint le préfixe *les-*, du vieux breton *lis* «résidence, cour seigneuriale» : peut-être s'agissait-il du 'château' d'un aristocrate local, propriétaire d'un domaine foncier appelé **Tremelar* dès l'époque protoféodale. En tout état de cause le nom **Tremelar* — qui renvoie une nouvelle fois au dossier hagiographique mélarien¹⁰² — a disparu parce qu'il ne s'appliquait pas à un lieu-dit à proprement parler mais à tout un « quartier » ; et que cette véritable entité a été démembrée au

¹⁰⁰ Le rattachement au diocèse de Léon de ces trois « quartiers » de la paroisse d'Irvillac a entraîné la création d'une nouvelle paroisse, Le Tréhou, dont dépendaient sous l'Ancien Régime les trèves de Tréveur (aujourd'hui en Le Tréhou) et de Tréflévénez.

¹⁰¹ B. Tanguy, «Les paroisses bretonnes primitives », dans *Histoire de la paroisse*, s. l. [Angers], s. d., (Publications du Centre de recherche d'histoire religieuse et d'histoire des idées, 11), p. 25 et surtout carte p. 26

¹⁰² A l'époque où l'hagiographe mélarien écrit la première **vita* du petit martyr, et surtout l'*appendix* qui contient le récit de la réunion miraculeuse des reliques du saint, la montagne d'Arrée, théâtre de ce miracle, est localisée avec une certaine précision aux confins de la Domnonée — en l'occurrence du Léon — et de la Cornouaille (*in montem Aray, qui est in confinio utriusque consulatus*). Le lieu-dit *Croaz Melar*, « la croix de Melar », en l'actuelle commune de Commana, à quelque centaines de mètres au nord du gué qui permettait jadis le passage de l'Élorn, marque vraisemblablement l'endroit où les Domnonéens avaient déposé leurs reliques du saint, à la frontière de leur *consulatus*, et nécessairement quelque peu en deçà de cette limite, laquelle ne peut donc avoir été que le cours de l'Élorn ; **Tremelar*, au sud de l'Élorn, devait quant à lui englober dans son territoire l'endroit où les Cornouaillais avaient déposé la relique mélarienne qu'ils détenaient. Ainsi, ou bien c'est l'époque de composition de la **vita* de saint Melar, probablement entre 1066 et 1084, qui conforte la datation basse de l'expansion du Léon en Cornouaille ; ou bien c'est la date tardive de cette annexion léonarde, sans doute après 1163, qui conforte une date de composition antérieure pour la biographie du petit martyr — mais dans un cas comme dans l'autre les deux propositions sont liées.

moment où la paroisse léonarde *stricto sensu* de Sizun a étendu, comme il vient d'être dit, son emprise territoriale au sud de l'Élorn.

Ce débordement, qui est aussi le débordement, du Léon peut être daté du 'règne' du comte Hervé, comme nous en avons émis l'hypothèse, et plus précisément des années immédiatement postérieures à la *guerra* qui avait opposé en 1163 les vicomtes de Léon aux ex-vicomtes de Châteaulin. Cette hypothèse répond d'ailleurs à la condition nécessaire (mais non suffisante) qu'aucune pièce d'archive antérieure à cette date ne localise déjà en Léon les paroisses ultérieurement léonardes situées au sud de l'Élorn ; elle implique un découpage tardif et arbitraire à travers le maillage paroissial du *pagus* du Faou, découpage dont témoignent effectivement les vestiges de structures territoriales antérieures. Elle s'accorde enfin avec l'importance reconnue à cette époque à la maison de Léon, dont les membres occupaient alors non seulement l'office vicomtal, mais aussi le siège épiscopal de Saint-Pol-de-Léon et la dignité abbatiale d'un monastère qui était peut-être Saint-Mathieu-de-Fineterre.